

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2020

L'an **deux mille vingt, le dix-huit du mois de décembre** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du maire Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Mmes Nadège COMORET, Ingrid MARCELPOIL, Valérie BEGHIN-BRANDIN, Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ ; MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Mathieu MARCAL, Jean-Nicolas MASSON, Ludovic SOULARD, Franck LAMBLARDY,

Absents : Anne-Maité TURMEL

Pouvoirs : Anne-Maité TURMEL a donné pouvoir à Patricia BRAY

Membres en exercice : **15** Présents : **14** Votants : **15**

Conseil convoqué le 11/12/2020 Secrétaire de séance: Mme Ingrid MARCELPOIL

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DIA : 19, rue de l'avenir

Autorisation de passage au bénéfice de la commune sur une partie de la parcelle privée en nature de chemin, avec entretien à la charge de la commune convenu.

Parcelle grevée d'un emplacement réservé au PLUI

Remarque : Point d'attention sur la limite à créer, sans mitoyenneté sur le mur existant.

Le Droit de Prémption Urbain ne sera pas exercer.

Monsieur le Maire répondra à cette demande d'intention d'aliéner.

DIA délégation du droit de préemption au maire

Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	50
----------------------	-------------------------	-----------------	-----------

Comme convenu lors de l'installation du conseil municipal, le maire propose que lui soit délégué le droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix « pour » et 1 abstention (Franck Lamblardy) de déléguer le droit de préemption urbain (DPU).

Décision : 14 voix « pour » et 1 abstention

NATURA 2000, représentants au COPIL

Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	51
----------------------	-------------------------	-----------------	-----------

Est proposé aux membres du conseil, un poste de titulaire et un de suppléant :

Franck Lamblardy se propose en tant que titulaire

Patricia BRAY, ayant le pouvoir de Anne-Maité TURMEL, la propose en tant que suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Franck LAMBLARDY, titulaire,
- Madame Anne-Maïté TURMEL, suppléante

Représentants de la commune de Fontaine sous Jouy aux COPIL Natura 2000.

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

Point sur le bail du pré du BAILLI : évolution suivant changement d'usage

Une réflexion préliminaire a lieu, en abordant divers sujets (révision du loyer, clôture électrique ou barbelée, neutralisation d'une bande herbeuse pour limiter les nuisances pour les riverains...).

AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	52
----------------------	-------------------------	-----------------	-----------

RASED Gravigny (réseau d'aides aux élèves en difficulté)

Suivant délibération du conseil municipal du 18 novembre 2016, les élèves des classes de la commune bénéficient, des services du RASED (réseau d'aides aux élèves en difficulté) implanté à Gravigny et dont l'école est territorialement rattaché par l'éducation nationale.

Au titre du partage des frais de cette structure intercommunale, le montant de la participation fixée par le conseil municipal de Gravigny du 9 novembre 2020, multiplié par le nombre de classe est de 54,25€ par classe.

Soit pour les 5 classes de la commune, un montant de 271,25€ pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la participation aux frais de la structure intercommunale RASED de Gravigny d'un montant de 271, 25€.

Informations diverses école :

Le goûter de Noël a été pris dans les classes respectives.

Le repas de Noël a connu un succès auprès des enfants, nous remercions le personnel communal pour leur investissement auprès des enfants.

La municipalité a offert un livre par élève pour Noël.

Caisse des écoles : le rôle de la Caisse des écoles a été évoqué lors du Conseil d'école.

FINANCES

Salon de coiffure : effacement des loyers

Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	53
----------------------	-------------------------	-----------------	-----------

Comme évoqué au précédent conseil municipal, le maire propose d'effacer le loyer du mois de décembre 2020.

Il est à noter que charges patronales restent dues pas Madame REVEL.

Vu l'état d'urgence sanitaire actuel, ayant amené le salon de coiffure à demeurer fermé pour cause de confinement décidé par le Gouvernement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effacer le loyer du mois de décembre 2020 du salon de coiffure pour un montant de 338.08€ charges comprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'effacement du loyer du mois de décembre 2020 par Madame REVEL

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'effacement du loyer du mois de décembre 2020 par Madame REVEL

Décision : Acceptée à l'unanimité

Point budgétaire de l'année

Monsieur Michel PHILIPPE présente la situation budgétaire à ce jour.

Du fait du contexte de Covid, en fonctionnement les dépenses prévisionnelles n'ont pas toutes été réalisées, il en est de même pour les recettes.

Les ressources de fonctionnement de l'année 2020, les revenus de biens (baux des locaux loués, fermages, occupation du domaine public), sont présentés.

Présentation du principe de plan pluriannuel d'investissement.

PERSONNEL

Madame Christelle CORNU, affectée à l'école en appui de l'enseignante de classe maternelle, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une période de deux ans. Madame Mélissa LANNEE la remplacera, nous lui souhaitons la bienvenue.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

-SIRE 2 (GEMAPI) : Monsieur Franck LAMBLARDY présente aux membres du Conseil municipal un point sur l'étude de gouvernance GEMAPI Bassin versant de l'Eure et ses affluents.

Un travail de deux ans a été nécessaire pour réaliser une gestion commune des EPCI des problématiques liées au bassin versant de l'Eure et de ses affluents.

Une délibération dans chaque EPCI va être prise pour ouvrir une ligne de dépenses (financement de 80% par l'agence de l'eau, le reste à charge par les EPCI)

Agenda attendu : dans deux ans pour un schéma de gouvernance de la GEMAPI

-Petits équipements : MM. CAPEL, MASSON et Mme TURMEL ont réalisé un inventaire des équipements de type bancs et corbeilles le long des chemins de la commune.

Un devis premier avant inventaire avait été demandé pour le remplacement de 5 bancs. L'inventaire détermine 11 bancs au total à changer, d'autres nécessitent des travaux pour entretien, remise en état.

-SITS : dernière réunion avant dissolution de ce syndicat

Il sera reversé à la commune 19 335,35€ après clôture des comptes définitifs de ce syndicat.

-SIVU CAP NORD EST : réunion du 3 décembre

Le SIVU a pris une délibération pour qu'il participe aux discussions à venir pour la mise en place de la convention territoriale globale engagement CAF et les collectivités. Cette convention vise à harmoniser les services liés à l'enfance sur le territoire de l'agglomération afin de soutenir et optimiser le développement des services aux familles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur les barrières de chemin empêchant le passage des véhicules motorisés.
- Le Préfet et l'Inspection Académique Informent les Maires sur l'obligation d'enquête des Maires pour les enfants faisant l'objet d'un enseignement à domicile.
- EPN : un plan de déneigement des voies communales a été établi par EPN avec la cartographie des rues concernées.
- Maintien par le département dans le contexte sanitaire de l'attribution de la subvention « village fleuri »
 - Maintien pour la commune des « deux fleurs »

- ENEDIS : des courriers d'information sur les coupures électriques et incidents sont adressés à la mairie comme aux riverains concernés. Enedis demande les coordonnées d'un référent communal pour assurer la communication de l'information par ENEDIS
- Remerciement à MM. PHILIPPE et LAMBLARDY pour les travaux électriques effectués sur les horloges ainsi que sur les éclairages public.
- Un logement social détenu par la commune va bénéficier de travaux d'entretien par la SILOGE.
- Rallye des vieilles voitures annulé pour cause de crise sanitaire, reprogrammé en mars prochain.
- Formations en ligne pour les élus : rappel (une plateforme leur est dédiée)
- La chasse aux lièvres est ouverte jusqu'au 20 décembre.
- La ville d'Evreux va commuter leur police du patrimoine en gardes particuliers ayant pour mission de traiter 'des questions de civisme', la commune est intéressée sous réserve du coût attendu.
- Charte entre habitants, maires ruraux, agriculteurs
- Point sécurité routière, marquage au sol ; Monsieur Lamblardy remarque que les pointillés entre la mairie et le pont bleu sont très effacés, cette signalisation au sol indique que le dépassement est interdit sauf pour doubler des véhicules anormalement lents. Il ajoute que les bandes blanches des passages piétons à la sortie de l'école sont aussi partiellement effacés. Pour des raisons de sécurité il préconise de demander au Département de refaire en peinture ces signalisations au sol. Monsieur le Maire informe que les signalisations au sol sur les RD sont du ressort de la commune. Madame HUZE précise que l'absence de signalisation horizontale a pour effet de faire ralentir les véhicules, ceux-ci ayant du mal à se situer sur leur voie (cf : commune de Chambray).
- Dégâts sur voirie
- Parking privé de la pêcherie : une convention d'accès au bénéfice de la commune a été conclue entre les propriétaires de la pêcherie et la municipalité en 2011 pour permettre aux véhicules de stationner notamment lors de la fête de l'école (sur la moitié du parking).

N.COMORET 	D. DOMINGUEZ	I.MARCELPOIL 	V. BRANDIN BEGHIN 	L.HUZE 
AM TURMEL Représentée par P.BRAY 	P BRAY 	R. NORBLIN	M. PHILIPPE 	F.LAMBLARDY 
J.CAPEL 	L.SOULARD 	J. N MASSON 	A.MIMEAU 	M.MARCAL

Prochaine réunion du Conseil municipal : Vendredi 22 janvier 2021.

Clôture de la séance du Conseil municipal : 22h00